

Au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne

Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le préavis municipal No 15/2020

Budget 2021

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances (ci-après Cofin) s'est réunie les 27 et 28 octobre en sous commissions avec les Municipaux concernés, le 3 novembre seule puis le 17 novembre avec le Syndic, Municipal des Finances.

La Cofin a adressé une liste de questions et une demande précise à la Municipalité au lendemain de sa séance du 3 novembre. Les réponses nous sont parvenues pour notre réunion du 17 novembre, avec M. Jean-Pierre Sueur, Syndic et Municipal des Finances.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, la commission tient à relever une fois de plus la qualité de la documentation fournie, la clareté des réponses apportées et une fois n'est pas coutume, la cordialité qui a prévalu durant les divers débats.

La Commission des Finances remercie la Municipalité in-corpore pour sa partition active et M. Vial pour le travail fourni en amont et en aval de ce rapport.

Préambule

La Cofin a reçu un premier budget sur lequel elle s'est penchée, et qui a servi de base aux questions de détail sur les différents comptes. Elle s'est immédiatement inquiétée de la prise en compte des effets de la pandémie sur les recettes (impôts des personnes physiques et morales). Certes, nous ne disposons pas de données chiffrées très fiables, mais à l'heure où la seconde vague de contaminations à la Covid-19 prenait de l'ampleur, la Cofin après présentation des arguments des uns et des autres, a unanimement estimé que les rentrées fiscales faisaient preuve d'un excès d'optimisme. De plus, la croissance soutenue des charges tendait à montrer que le maintien du taux fiscal décidé en octobre n'avait pas ou trop peu été pris en compte.

Fort de ce constat, et sans vouloir faire de la co-gérance en jouant du « crayon à biffer », la Cofin a demandé à la Municipalité de lui soumettre un nouveau budget tenant compte d'un impact « COVID » de 10 % sur les recettes, en partie compensé par la croissance démographique, et d'ajuster les charges de manière à maintenir une marge d'auto-financement positive.

Nous avons pu constater dans une 2^{ème} version du budget un effort de réduction des charges dans l'ensemble des dicastères avec une intensité différenciée. Nous remercions ici les Municipaux de nous avoir entendu.

Examen du préavis

Le compte de fonctionnement budgété prévoit un résultat déficitaire. Il s'explique par une progression des charges de 1.4 %, inférieure à la croissance de la population estimée pour 2021 qui est de l'ordre 5 %. Conformément à notre demande exprimée précédemment, les recettes fiscales ont été revues à la baisse par rapport au budget 2020. Ces deux effets cumulés expliquent un quasi triplement du déficit budgétaire entre 2020 et 2021, qui se monte donc à CHF 1'982'094.-.

La Cofin tient encore à signaler que les prélèvements sur les fonds de réserves sont supérieurs aux attributions à ces mêmes fonds, de l'ordre de CHF 405'000.-. Sans cet artifice comptable, le déficit s'afficherait à près de CHF 2'390'000.—.

La marge d'autofinancement prévue s'élève quant à elle à CHF 2'442'800.-. Elle n'est pas impactée par la réduction des fonds de réserve. Mais elle l'est par la diminution des recettes fiscales estimées.

Relevons encore que le budget ne tient pas compte du décompte final de la péréquation 2019 (Compte 220.4520.01) qui devrait permettre à la commune d'enregistrer une rentrée en 2021 de CHF 1'135'000.- environ, impactant positivement d'autant le déficit et la marge d'autofinancement dans les comptes pour l'exercice à venir, pour autant que le paiement intervienne l'année prochaine, comme supposé.

Examen de détail

Concernant le détail du budget 2021, nous livrons ci-après quelques informations complémentaires relatives à nos interrogations et discussions. Les commentaires de la Municipalité figurant dans le document remis aux conseillers communaux apportant le complément d'informations nécessaire à la compréhension de l'évolution des différents postes du budget. Nous avons renoncé à inclure les éléments jugés insignifiants en termes financiers. Certains dicastères n'ont pas fait l'objet de plus de commentaires que ceux déjà inscrits dans le préavis.

Administration Générale

La Cofin constate que la masse salariale augmente, indépendamment des circonstances, et qu'il n'y a pas de proposition de tempérer la progression salariale.

Finances

Cette année plus que d'autres ces chiffres dont la constitution et d'une part guidée par des recommandations cantonales, et d'autre part par l'évolution démographique sont difficile à appréhender. La Municipalité a tenu compte des suggestions de la Cofin et propose donc un budget dont les recettes sont en diminution de 2020 à 2021.

Bâtiments

La commune possède quelques immeubles relativement vétustes pour lesquels il est difficile d'obtenir un rendement correspondant au marché, nous voulons parler ici de l'auberge communale et de l'ancien abattoir, ceux sur lesquels nous avons concentré notre analyse, mais ils ne sauraient être les seuls à mériter une réflexion. Ils sont tous les deux constitués d'un appartement et d'un lieu d'exploitation commerciale.

Leur vétusté est telle que les loyers des appartements sont maintenus à des niveaux très bas, CHF 1'650.- pour un 5 pièces de 130 m², et CHF 950.- pour un 2 pièces de 63m². L'état des bâtiments impacte également le loyer commercial et les frais d'entretien qui incombent au propriétaire, la Commune.

Les baux commerciaux de ces deux immeubles courent jusqu'en 2024, et ni l'un l'autre ne s'intégrant vraiment géographiquement dans le projet « Mont-Centre », une réflexion pourrait être entamée quant à leur affectation et leur utilisation future.

La Cofin a reçu un dossier détaillé des travaux urgents à effectuer sur la totalité du parc immobilier appartenant à la commune, et bien qu'un effort ait été réalisé, force est de constater que de nombreux travaux doivent être réalisés afin de maintenir ces immeubles en bon état.

Travaux

Pas de commentaire particulier de la Cofin

Instruction publique

La Cofin a soulevé quelques questions quant au contenu de la convention avec l'état de Vaud (compte. 500.3512.00), quant au bienfondé de l'accroissement du nombre de surveillants au réfectoire, et quant au changement de modèle pour la prophylaxie dentaire. Pour ce dernier la Cofin accueille favorablement le fait que la Municipalité ait mis en place une collaboration avec les dentistes actifs sur la commune, ceux-ci intervenant à tour de rôle dans le cadre de la prophylaxie dentaire à l'école.

Sécurité publique

Pas de commentaire particulier de la Cofin

Sécurité sociale

Le projet « quartiers solidaires » touchera à sa fin en 2022. Cela ne veut pas dire que l'ensemble des coûts y relatifs disparaîtront. En effet, ce compte ne reflète pas l'intégralité des dépenses réalisées par la Municipalité dans ce domaine, dont certaines seront maintenues au-delà de cette échéance. En effet, notre commune intervient à différents niveaux pour soutenir le projet lui-même, mais également aider les groupes de travail constitués à fonctionner, et les soutenir dans des projets transversaux.

Investissements

Le plan des investissements pour 2021, inclus dans le budget, n'a pas été modifié. Il est toujours conforme au document de travail en possession de la Cofin depuis l'été 2020, soit avant la décision du Conseil Communal de maintenir le taux d'imposition au niveau actuel. La Cofin prie la Municipalité d'en tenir compte avant d'engager des frais sur des préavis qui risqueraient d'être refusé par le Conseil.

Reflets des débats

La situation particulière qui nous touche depuis la fin de l'hiver 2020 incite les pouvoirs publics à prendre des mesures, soit sur les dépenses, c'est le rôle de la Confédération et des Cantons par des soutiens appropriés aux entreprises et aux particuliers ; soit sur les recettes, en limitant la charge fiscale des contribuables, c'est ce que notre conseil communal a décidé à une très légère majorité en octobre 2020.

La Cofin a décidé d'aborder le budget 2020 sous l'angle du maintien de la marge d'autofinancement, elle s'est posé la question de savoir si celle qui résulte du budget est atteignable compte tenu de l'incertitude sur les recettes fiscales de 2021.

Le constat quasi-unanime des commissaires, à réception d'un premier budget, a été négatif. Bien qu'il soit impossible de chiffrer précisément l'impact de l'épisode que nous traversons sur les revenus des contribuables et de leur fiscalité, la Cofin a estimé qu'un effet négatif de l'ordre de 10 % était malheureusement à prendre en considération, mettant en danger la marge d'autofinancement. Elle a donc prié la Municipalité de présenter une seconde version du budget, celui qui a été remis aux membres du conseil communal, tenant compte d'une part de la réduction probable des recettes, et d'autre part, de diminutions de charges en vue de maintenir la marge d'autofinancement à un niveau acceptable.

Les commissaires ont effleuré l'idée de suggérer des coupes précises dans certaines dépenses, mais y ont renoncé, renvoyant la responsabilité à la Municipalité.

La Cofin a ensuite débattu des modifications proposées par la Municipalité, et du budget qui a été remis aux membres du Conseil Communal. Certes, le budget ainsi remanié fait état d'une réduction des recettes supérieurs à celle des charges, mais tient compte de l'approche plus prudente suggérée par la Cofin. Durant cet exercice, la Municipalité a réduit les charges de plus de CHF 1'100'000.- résultat d'un effort constaté dans tous les dicastères. La Cofin remercie tous les Municipaux des efforts consentis, afin de limiter l'effet négatif de la pandémie. Elle tient également à remercier les Municipaux pour leur disponibilité et le traitement rapide de l'ensemble des questions posées.

CONCLUSION

La Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, propose aux membres du Conseil communal du Mont-sur-Lausanne :

- D'adopter le budget de l'année 2021 (préavis 15/2020) tel que présenté par la Municipalité.

Le Mont-sur-Lausanne, le 29 novembre 2020

Les Membres :	Elisabeth Corbaz-Schwarz	
	Claudine Testaz	
	Arnaud Brulé	
	Christophe-Vincent Corbaz	
	Olivier Maggioni	
	Jean-Pierre Moser	
	Philippe Vaucher	
Le Président-rapporteur :	Cédric Mottier	